

société en cause. De sorte que, si le bill est renvoyé—je dit «si» parce qu'il ne le sera pas peut-être pendant la présente session, c'est difficile à dire—au comité de la banque et du commerce, les pétitionnaires devront s'attendre à ce que nous leur demandions de prendre des mesures qui nous permettront de garder la haute main sur notre propre destinée et de ne pas l'exporter chaque fois qu'il s'en présentera l'occasion.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants):** Je n'ai pas l'intention de parler du bill lui-même. Je me contenterai de dire que je suis d'accord avec l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), ce qui m'inquiète un peu car c'est la première fois depuis des années que cela m'arrive. Je dois admettre que l'honorable représentant a raison, pour une fois. Il a clairement exposé ses vues et ses conseils étaient sages. Mais une chose m'inquiète: si on adopte maintenant la proposition relative au renvoi du bill à six mois, les parrains du bill seront privés de l'occasion de le voir discuter en comité. Ils seront privés du droit qu'on accorde aux parrains d'autres bills d'intérêt privé et un comité de la Chambre sera également privé de faire une enquête utile sur cette question.

Tout en n'émettant aucune opinion sur la valeur du bill, je trouve, tout comme l'honorable député de Bonavista-Twillingate l'a signalé, que ce n'est pas la meilleure façon de traiter un bill d'intérêt privé à l'étape de la deuxième lecture, car normalement il serait soumis à un comité qui l'étudierait. De plus, la Chambre pourrait passer à la troisième lecture quand il lui aurait été retourné. En fait, celui qui n'approuve pas ce projet de loi pourrait voter contre à l'étape de la deuxième lecture sans avoir à appuyer la proposition visant un renvoi à six mois. On aurait aussi l'occasion de voter contre le bill à l'étape de la troisième lecture.

De toute façon, si cette question est mise aux voix—au cas où le parrain de l'amendement n'accepterait pas le conseil qu'on lui a donné—ce n'est pas l'affaire des membres du gouvernement. Comme il s'agit du bill d'un simple député, nul ne saurait considérer le résultat d'une mise aux voix comme une censure à l'endroit du gouvernement. Je suis heureux de rappeler que la Chambre nous a déjà accordé sept fois un vote de confiance cette année, de sorte que cette affaire ne nous inquiète pas.

**M. Thomas Speakman Barnett (Comox-Alberni):** J'ignore si le ministre des Affaires des anciens combattants était à la Chambre tout à l'heure, quand le député de Bonavista-Twillingate a déclaré qu'il ne savait rien. Je ne sais si je suis entièrement d'accord avec

[M. Howard.]

cette évaluation de lui-même qu'a faite le député, mais en ce qui concerne les arguments qu'il a avancés au sujet du projet d'amendement, que les députés siégeant en face du député appuyaient avec tant de volubilité, je signalerai ceci: certains de mes collègues ont déjà nettement établi que le député de Danforth (M. Scott) n'a pas proposé son amendement sans y avoir auparavant bien réfléchi. Il avait, en effet, étudié la question avec soin.

En deuxième lieu, j'estime qu'il y a une raison très valable pour laquelle le conseil donné par le député de Bonavista-Twillingate et approuvé par le leader de la Chambre ne devrait pas être accepté par celui qui a proposé l'amendement. J'estime, en effet, que le député de Danforth et ceux qui appuient sa motion d'amendement ont exposé très nettement que la fin qu'ils poursuivaient en formulant cette motion n'était pas d'infliger un traitement injuste à une compagnie en particulier, mais d'établir certains principes et de préconiser une certaine ligne de conduite. Il me semble que si nous devons suivre le conseil qu'on nous a donné, c'est-à-dire laisser déférer le bill à un comité, pour nous prononcer contre la mesure à l'étape de la troisième lecture, nous nous prononcerions effectivement contre une société en particulier, qu'il y ait ou non de bonnes raisons pour le faire. J'estime par conséquent que la motion proposée est raisonnable et qu'elle mérite d'être appuyée par la Chambre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député me permettrait-il de poser une question? Croit-il, alors, qu'il vaille mieux tuer quelqu'un par inadvertance que délibérément?

(L'amendement de M. Scott, mis aux voix, est rejeté.)

#### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Barnett	Knowles
Berger	Latulippe
Boutin	Martin (Timmins)
Cameron	Mather
(Cowichan-Nanaïmo- Les Îles)	Orlikow
Douglas	Ouellet
Frenette	Perron
Grégoire	Peters
Herridge	Prittie
Howard	Scott
	Winch—20.

#### ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Addison	Bécharde
Alkenbrack	Beer
Argue	Bell (Carleton)
Asselin	Bell (Saint-Jean- Albert)
Badanai	Belzile
Balcer	Benson
Baldwin	Bernier
Baskin	Bigg
Batten	Boulanger
Beaulé	